



**Syndicat Départemental des Assistant(e)s Maternel(le)s
et des Salarié(e)s du Particulier Employeur**

- FORCE OUVRIERE - DU CANTAL

8 Place de la Paix 15000 AURILLAC



06 18 95 98 31 -



: sydamspefo15@gmail.com

BULLETIN D'ADHESION 2025 cotisation annuelle 81 €

NOM : Prénom :

ADRESSE :



Fixe / / / / / /



Portable / / / / / /



.....@.....

Assistant(e) Maternel(le) du Particulier Employeur

Salarié(e) du particulier employeur

• Souhaite adhérer au SYDAMSPE FO 15 en qualité d'assistant(e) maternel(le)

En renouvelant mon adhésion

En adhérant pour la première fois

Fait le à

Mettre une croix dans le mode de règlement choisi

Règlement 1 fois	Règlement 2 fois	Règlement 3 fois	Règlement 4 fois
1 chèque 81 €	1 ^{er} chèque : 41 € 2 ^{ème} chèque : 40 €	3 chèques de 27 €	1 chèque de 21 € 3 chèques de 20 €

A réception du bulletin d'adhésion et du règlement de la cotisation annuelle, la carte d'adhérent vous sera établie et adressée.

Règlement libellé à l'ordre du : **SYDAMSPEFO 15**

Noter au dos des chèques les dates d'encaissement et retourner le Bulletin à :

FORCE OUVRIERE SYDAMSPEFO 15 – Force Ouvriere - 8 Place de la Paix - 15000 AURILLAC

Si vous deviez déposer directement votre adhésion dans la boîte aux lettres du syndicat elle se situe dans le hall d'entrée du bâtiment et non à l'extérieur

CREDIT D'IMPOT : L'administration fiscale reversera 66% de la cotisation syndicale aux personnes adhérentes soit 53.46 €. Que vous soyez imposable ou non cette somme sera restituée soit par déduction de l'impôt sur le revenu soit en versement direct si le bénéficiaire n'est pas imposable.

Le coût annuel de la cotisation = 27.54 € pour l'année

Coût mensuel = 2.29 € par mois

Retrouvez toute l'information et les outils administratifs sur le site départemental :

www.sydamspefo15.com